

Annexe 1 Grille Volet 1 « Amélioration »

10/12/2015



Grille de sélection

Intitulé de la mesure :

4.34 : Infrastructures pour la valorisation agricole de l'eau Volet "Amélioration de périmètres existant"

Les informations relatives à la notation du critère sont susceptibles d'ajustements (notamment à l'issue des premiers appels à projets).

Principes de sélection	Critère de sélection	Détail critère	Conditions de notation	Fourchette	Note maximale attribuée	Poids	Note finale maximale	
Aspects économiques 35%	Pertinence économique du projet au vu de l'étude fournie par le porteur	Analyse des indicateurs économiques au regard des coûts de références pour ce type de projet : cout du projet m3 économisé/substitué/stocké, adéquation avec les caractéristiques du projet	Analyse par comité constitué des financeurs et services de l'Etat	0-5	5	1	5	
		Capacités d'autofinancement du porteur, Modalités d'amortissement et de mise en place de provisions pour entretien/renouvellement des infrastructures.		0-5	5	1	5	
		Charges de la structure après réalisation du projet/ha irriguée, évolution des redevances irrigation, économies éventuelles permises par le projet (baisse de la facture énergétique par exemple)		0-5	5	1	5	
	Analyse du projet agricole	Type de production agricole : production alimentaire humaine, autonomie fourragère des élevages, autre production... Finalité agricole principale du programme : augmentation des rendements, stratégie assurantielle, développement d'une nouvelle production... Modalités de pérennisation de la vocation agricole des terres et ouvrages		0-20	20	1	20	
Coopération, et proximité 15%	Apport du projet au territoire	Part de valorisation locale/régionale de la production	Analyse par comité constitué des financeurs et services de l'Etat	0-5	5	1	5	
	Dimension collective du projet	Organisation collective de la gestion de l'eau (tours d'eau, protocole en cas de crise) Projet en lien avec des démarches territoriales (PSADER, ETC) Démarche innovante de coopération (GIE, PEI...)		0-5	5	1	5	
	Solidarité des secteurs irrigués avec les secteurs non irrigables,	coopération entre exploitations relativement à l'approvisionnement en matières premières		0-5	5	1	5	
Ecoresponsabilité 50%	Les critères suivants sont indiqués par le porteur de projet au regard des études préalables. La qualité de ces dernières sera analysée par le comité constitué des financeurs et							
	Projet de contribution à l'équilibre quantitatif (économies d'eau, substitution...) situé sur des bassins versants ou des masses d'eau prioritaires du SDAGE	(voir carte des SDAGE)	non oui	0 1	15	1	15	
	Niveau des économies d'eau potentielles au cours de la campagne d'irrigation par rapport au prélèvement annuel ou Volumes substitués (entre masses d'eau ou dans le temps) pour soulager une masse d'eau déficitaire par rapport au prélèvement actuel Pour les projets combinant les deux aspects la note la plus élevée sera choisie majorée d'un bonus de 5 points	Volumes indiqués par le porteur de projet au regard des études techniques préalables. La qualité de ces études sera analysée par le comité de sélection	<5% 5 à 10 % 10 à 25 % 25 à 50 % > 50 % <5% 5 à 20 % 20 à 40 % 40 à 75% > 75 %	1 à 5	5	3	15 + 5 bonus	
	Nombre de types d'actions déjà mises en œuvre par le porteur ou prévues dans le projet pour réaliser des économies d'eau et optimiser l'efficacité des systèmes (systèmes de culture, pilotage de l'irrigation, matériel économe...)	Préciser : factures matériel de contrôle, règlement de l'ASA, adaptation des cultures, choix de matériel économe...	Aucune 1 à 2 3 à 4 plus de 4	0 1 2 3	3	5	15	
	Autre intérêt environnemental	économies d'énergie, démarche particulière d'amélioration de l'état des milieux (Soutien d'étiage, biodiversité,ZH...) (hors aspects réglementaires)		0 à 5	5	1	5	

NOTE FINALE :

Note minimale possible : 3
Note maximale possible : 105

NOTE ELIMINATOIRE : 20

Grille Volet 2 « Création »

Grille de sélection

Intitulé de la mesure :

4.34 : Infrastructures pour la valorisation agricole de l'eau Volet "Création de nouvelles surfaces"



Les informations relatives à la notation du critère sont susceptibles d'ajustements (notamment à l'issue des premiers appels à projets).

Principes de sélection	Critère de sélection	Détail critère	Conditions de notation	Fourchette	Note maximale attribuée	Poids	Note finale maximale	Note donnée au dossier
Aspects économiques 50%	Pertinence économique du projet au vu de l'étude fournie par le porteur	Analyse des indicateurs économiques au regard des coûts de références pour ce type de projet : cout du projet par hectare irrigué	Analyse par comité constitué des financeurs et services de l'Etat	0-5	5	2	10	
		Capacités d'autofinancement du porteur, Modalités d'amortissement et de mise en place de provisions pour <u>entretien/renouvellement des infrastructures</u> , Charges de la structure après réalisation du projet/ha irrigué, évolution des redevances irrigation, économies éventuelles permises par le projet (baisse de la facture énergétique par exemple)		0-5	5	2	10	
		Type de production agricole : production alimentaire humaine, autonomie fourragère des élevages, autre production... Finalité agricole principale du programme : augmentation des rendements, stratégie assurantielle, développement d'une nouvelle production... Modalités de pérennisation de la vocation agricole des terres et ouvrages		0-20	20	1	20	
	Analyse du projet agricole							
Coopération, et proximité 30%	Apport du projet au territoire	Part de valorisation locale/régionale de la production	Analyse par comité constitué des financeurs et services de l'Etat	0-5	10	1	10	
	Dimension collective du projet	Projet en lien avec des démarches territoriales (PSADER, ETC) Démarche innovante de coopération (GIE, PEI...) Organisation collective de la gestion de l'eau		0-5	10	1	10	
	Solidarité des secteurs irrigués avec les secteurs non irrigables	coopération entre exploitations relativement à l'approvisionnement en matières premières		0-5	10	1	10	
Ecoresponsabilité 20 %	Nombre de types d'actions déjà mises en œuvre par le porteur ou prévues dans le projet pour réaliser des économies d'eau et optimiser l'efficacité des systèmes (systèmes de culture, pilotage de l'irrigation, matériel économe...)	Préciser : factures matériel de contrôle, règlement de l'ASA, adaptation des cultures, choix de matériel économe...	Analyse par comité constitué des financeurs et services de l'Etat	Aucune 1 à 2 3 à 4 plus de 4	3	5	15	
	Autre intérêt environnemental	économies d'énergie, démarche particulière d'amélioration de l'état des milieux (Soutien d'étiage, biodiversité, ZH...) (hors aspects réglementaires)		0 à 5	5	1	5	

NOTE FINALE :

Note minimale possible : 0

Note maximale possible : 100

NOTE ELIMINATOIRE : 20